



**RAPPORT 2024
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NAGELMACKERS S.A.**

(IFRS)

Wealth Solutions for Generations



LETTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2024 a été une nouvelle année particulièrement réussie et productive pour Nagelmackers, marquée par l'atteinte d'un jalon historique avec un portefeuille d'actifs sous gestion atteignant 5 milliards EUR. Du côté du bilan, la production de nouveaux prêts a enregistré une croissance de près de 40% en glissement annuel. Malgré un environnement de marché concurrentiel et exigeant, les dépôts de la clientèle retail, composée de clients particuliers et privés, ont progressé de 2% pour atteindre 3,15 milliards EUR, en plus du portefeuille de dépôts de la clientèle institutionnelle.

Notre performance financière reste solide, avec des résultats opérationnels avant impôt atteignant 36,9 millions EUR et un bénéfice net IFRS après impôt s'élevant à 22,7 millions EUR. Ces résultats positifs ont été portés par une activité commerciale dynamique, tant hors bilan qu'au bilan.

Les principaux indicateurs financiers continuent de démontrer la solidité de notre position, avec des ratios largement supérieurs aux minimums réglementaires et à la moyenne du secteur bancaire belge. La solvabilité demeure robuste, tandis que la liquidité reste à un niveau sain, avec un LCR de 237 % et un NSFR de 146,4 %.

En 2024, nous avons renforcé notre cadre de gestion des risques et de contrôle dans les domaines du RGPD, de la LBC-FT et du KYC. De plus, un responsable dédié a été nommé pour superviser l'implémentation de DORA, et nous avons accueilli un spécialiste ESG afin d'accompagner la banque dans cette trajectoire essentielle.

Notre transformation IT progresse également de manière satisfaisante. Après la mise en place réussie du nouveau Core Banking System pour les activités d'investissement en décembre 2023 et l'internalisation de la gestion d'une partie de notre portefeuille de prêts en janvier 2024, nous avons lancé une toute

nouvelle plateforme back-office dédiée à la gestion des prêts le 1er janvier 2025. La phase finale de cette transformation, axée sur les opérations bancaires quotidiennes (y compris les cartes et les paiements), est actuellement en cours.

Nous sommes également fiers d'annoncer que nous avons reçu l'approbation réglementaire définitive pour le changement de propriété de Nagelmackers, passant du groupe Dajia à Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France (CEHdF), membre du Groupe BPCE, l'un des leaders du secteur bancaire en Europe, présent dans 50 pays à travers le monde.

CEHdF est une banque coopérative régionale implantée dans le nord de la France, en Belgique et aux Pays-Bas, appartenant à ses clients et engagée en faveur du développement économique, social et environnemental de ses territoires. Elle est certifiée B Corp, attestant de ses exigences élevées en matière de performance sociale et environnementale.

Nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude à nos clients fidèles, qui nous ont soutenus tout au long de cette transition majeure, ainsi qu'à nos nouveaux clients qui nous ont récemment rejoints. Aux côtés de notre nouvel actionnaire, nous nous engageons à offrir des services financiers de qualité encore supérieure, en tant que partenaire financier passionné et à la pointe de l'innovation.

Enfin, nous adressons nos sincères remerciements aux membres de notre Conseil d'administration pour leur leadership, à nos collaborateurs pour leur travail acharné et leur dévouement, ainsi qu'à nos partenaires commerciaux pour leur collaboration étroite avec la banque au fil des années. Nous sommes convaincus que Nagelmackers continuera à se développer et à prospérer au sein de la grande famille de Caisse d'Epargne Hauts de France et du Groupe BPCE.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
CHIFFRES CLÉS	5
RÉSULTATS COMMERCIAUX	6
RÉSULTATS FINANCIERS	8
ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	11
<i>Aspects environnementaux (ODD 13)</i>	15
<i>Intégrité</i>	15
<i>Nagelmackers en tant que banquier</i>	16
<i>Nagelmackers en tant qu'investisseur</i>	17
<i>Orientation stratégique et innovation</i>	17
<i>Nagelmackers en tant qu'employeur</i>	18
SOLVABILITÉ	22
GESTION DU CAPITAL/ICAAP	22
PLAN DE RÉTABLISSEMENT ET DE RÉSOLUTION	22
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	22
RISQUES, INCERTITUDES ET POLITIQUE DE RISQUE	24
<i>Risque de crédit</i>	26
<i>Portefeuille d'obligations et contreparties financières</i>	27
<i>Risque de taux d'intérêt</i>	27
<i>Risque de liquidité</i>	28
<i>Risque opérationnel et risque (de sécurité) informatique</i>	29
COMPTE RENDU DU CONTRÔLE INTERNE	30
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	32
<i>Mandats du Conseil d'administration</i>	33
<i>Conseil d'administration</i>	33
<i>Comité d'audit</i>	34
<i>Comité des risques</i>	34
<i>Comité de rémunération</i>	34
<i>Comité de nomination</i>	35
<i>Bonne gouvernance</i>	35
<i>Parcours des administrateurs de la banque</i>	36
AUTRES MENTIONS LÉGALES	45

INTRODUCTION

2024

Depuis plus de 275 ans, Nagelmackers parvient à s'adapter avec succès aux conditions financières et macroéconomiques externes en constante évolution, et ce, dans un environnement autement concurrentiel.

Avec une stratégie claire axée sur les entreprises familiales locales et les particuliers fortunés, nous restons fidèles à notre ADN : être la banque de référence pour nos clients, génération après génération. Nous adoptons une approche proactive et professionnelle, en offrant une stratégie globale et cohérente afin d'accompagner nos clients dans la réalisation de leurs objectifs privés et professionnels concrets.

En 2024, Nagelmackers a également accueilli près de 40 nouveaux collègues au sein de sa famille, principalement pour renforcer davantage son réseau commercial. Cette orientation stratégique n'a pas échappé aux grands acteurs financiers (inter)nationaux, notamment lors de la recherche d'un nouveau propriétaire pour Nagelmackers en 2024. Finalement, Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France (CEHdF), membre du Groupe BPCE, a manifesté le plus grand intérêt et un accord mutuel a été trouvé avec l'actionnaire actuel.

Parallèlement, Nagelmackers a poursuivi sa croissance en 2024, atteignant un nouveau jalon historique avec un total d'actifs sous gestion de 5 milliards EUR. Du côté du bilan, la production de nouveaux crédits a progressé de près de 40% sur un an.

Les principaux indicateurs financiers, avec des ratios largement supérieurs aux exigences légales minimales et à la moyenne du secteur bancaire belge, confirment que Nagelmackers se trouve dans une excellente situation financière. La solvabilité reste solide (CAR IFRS : 24,97%), tandis que la liquidité se maintient à un niveau sain, avec un LCR de 237% et un NSFR de 146,4%.

Avec un nouvel actionnaire solide, un axe stratégique clair et une approche centrée sur l'humain, Nagelmackers continuera à se démarquer en 2025, afin que nos clients continuent à se sentir valorisés.

CHIFFRES CLÉS

PORTEFEUILLE

11,51 MIA

TOTAL DES INVESTISSEMENTS,
DÉPÔTS ET PRÊTS CLIENTS

4,93 MIA

ACTIFS HORS BILAN CLIENTS
SOUS GESTION

3,76 MIA

PORTEFEUILLE DÉPÔTS
CLIENTS

2,83 MIA

PORTEFEUILLE PRÊTS CLIENTS

LIQUIDITÉS

237 %

RATIO DE COUVERTURE DES
LIQUIDITÉS (min. légal 100 %)

SOLVABILITÉ

449 MIO

CAPITAL COMMUN NIVEAU 1

RATIO D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

24,97 %

(avant inclusion du résultat de
l'exercice)

RÉSULTATS FINANCIERS

36,9 MIO

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
(hors gains/pertes réalisés
sur le portefeuille bancaire
et les produits dérivés,
avant impôts)

ORGANISATION

351

ETP

21

AGENCES SALARIÉES

26

AGENCES INDÉPENDANTES



RÉSULTATS COMMERCIAUX



Fin 2024, le portefeuille total de clients s'élevait à 11,5 milliards EUR, soit une légère baisse de 1% par rapport à 2023.

Le portefeuille hors bilan a augmenté de 3%, soit 162 millions d'euros : l'évolution positive des marchés financiers a joué un rôle important dans cette croissance.

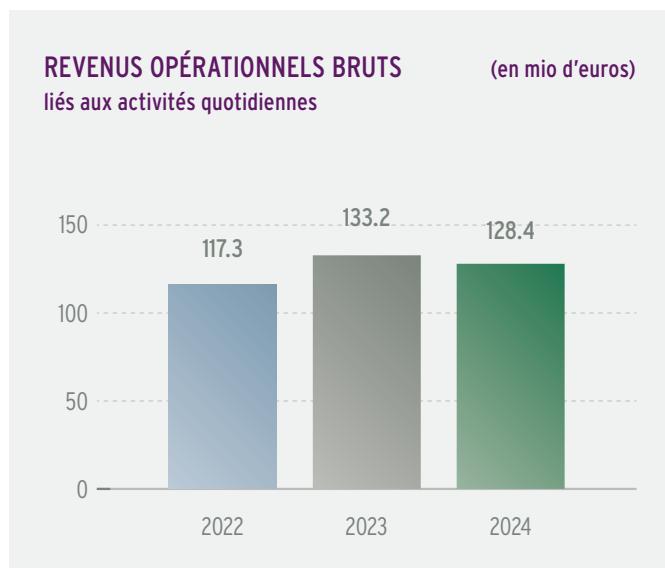
Les portefeuilles de dépôts et de crédits ont reculé respectivement de 4% et 6%. La banque a en effet continué de concentrer ses initiatives commerciales sur ses activités d'investissement et de gestion d'actifs ainsi que sur ses clients de base en Personal & Private Banking. La production de crédits a été supérieure de 40 % à celle de 2023, avec un accent particulier sur les prêts aux entreprises. La banque a fait le choix d'offrir aux entrepreneurs et aux clients professionnels un service « 720° », proposant des solutions adaptées à leurs besoins financiers tant privés que professionnels.

Par ailleurs, dans l'environnement macro-économique de 2024, marquée par une forte hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques, la demande de crédits hypothécaires par les ménages et de prêts professionnels par les PME reste à un niveau relativement bas. Cela s'est traduit par une baisse des volumes de production de crédit et une diminution du portefeuille de crédits de la banque à 2,8 milliards EUR (dont 2,1 milliards EUR de crédits hypothécaires et à la consommation et 0,7 million EUR de crédits professionnels).

Par rapport à fin 2023, le portefeuille de dépôts a diminué de 4%, la banque ayant fait le choix stratégique d'offrir des taux attractifs sur les comptes d'épargne de détail, mais – compte tenu de sa position de liquidité importante – de ne pas suivre immédiatement la concurrence sur les prix des comptes à terme.



RÉSULTAT FINANCIER



Les recettes opérationnelles*, liées aux activités quotidiennes, s'élèvent à 128,4 millions EUR, soit une baisse de 4% par rapport à 2023 (133,2 millions EUR).

Par ailleurs, 70% des recettes d'exploitation proviennent des activités au bilan (revenu net d'intérêts) et 30% proviennent des activités hors bilan (activités de commissions), contre respectivement 72% et 28% en 2023.

Les revenus nets d'intérêts ont baissé de 6,5% par rapport à l'année dernière en raison de l'augmentation du coût des dépôts.

- ▶ La hausse des taux d'intérêt sur les dépôts ont augmenté les coûts de financement de 20 millions EUR.
- ▶ Malgré la diminution du portefeuille de crédits, les revenus d'intérêts générés par les crédits ont augmenté de 2% (+1,2 millions EUR).
- ▶ La hausse des taux interbancaires a eu un impact positif sur les revenus générés par les dépôts interbancaires, le portefeuille d'investissement et les swaps (+ 12,8 millions EUR).

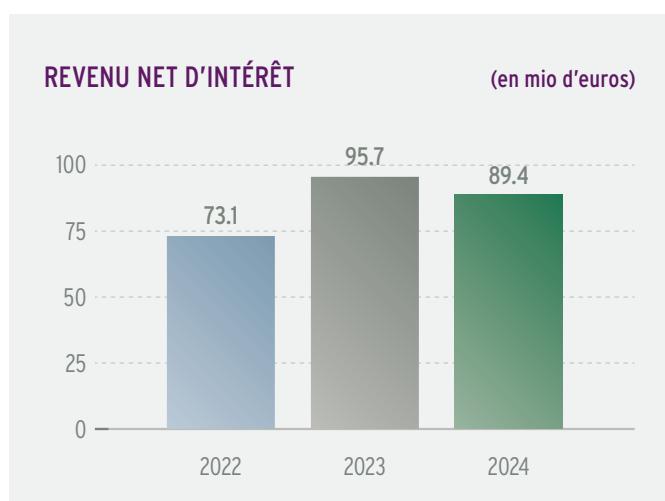
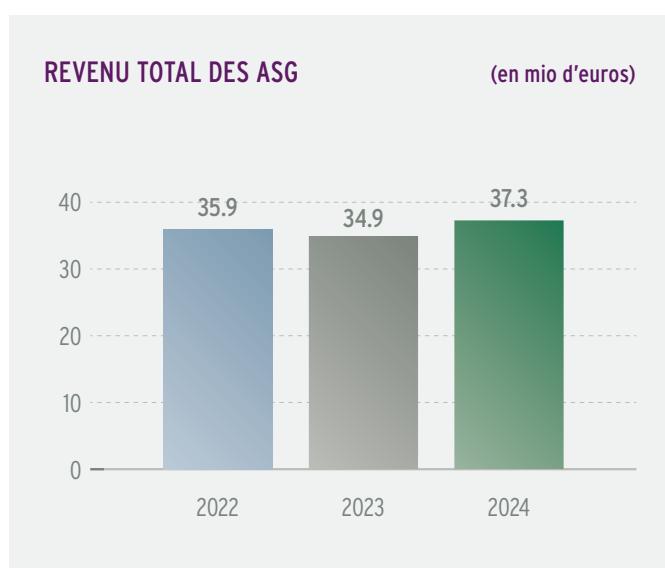
Les revenus nets de commissions ont augmenté de 4% par rapport à l'exercice précédent.

L'approche stratégique soutenue nous a permis de préserver les revenus de commissions générés par notre portefeuille hors bilan, malgré les difficultés des marchés financiers. En 2024, les revenus de commissions liés aux actifs sous gestions (ASG) ont à nouveau atteint 37,3 millions EUR, une augmentation de 7% comparé à 2023.

L'impact total des éléments non opérationnels tels que le résultat réalisé sur les actifs (non) financiers et la comptabilité de couverture s'élève à -4,6 millions EUR, contre -5,4 millions EUR en 2023, lorsqu'un amortissement exceptionnel a été enregistré dans le cadre des swaps annulés.

Compte tenu de tous les éléments opérationnels et non opérationnels, le revenu total de la banque a atteint 123,8 millions EUR.

Fin 2024, Nagelmackers employait 351,05 ETP, contre 346,14 ETP fin 2023. Le coût



* Revenu net d'intérêt + revenu net de commission.

total du personnel pour l'année 2024 s'élève à 45,8 millions EUR, comparé au montant de 44,4 millions EUR en 2023. Ce chiffre comprend les salaires, mais aussi tous les autres types de coûts liés au personnel (comme la formation, le recrutement, les consommables...). Les coûts de leasing activés sont exclus de ce chiffre.

Le total des dépenses administratives (hors amortissement) revient à 39,9 millions EUR, contre 38,7 millions EUR en 2023. Les amortissements et dépréciations ont augmenté de 6% pour atteindre 6,4 millions EUR (transformation ICT).

L'attention portée à l'efficacité et au contrôle rigoureux des coûts nous a permis de limiter nos dépenses (housse de 3%), en dépit d'une forte inflation et de notre parcours de transformation ICT. Les taxes bancaires restent considérables : elles représentent 9% du total des coûts d'exploitation.

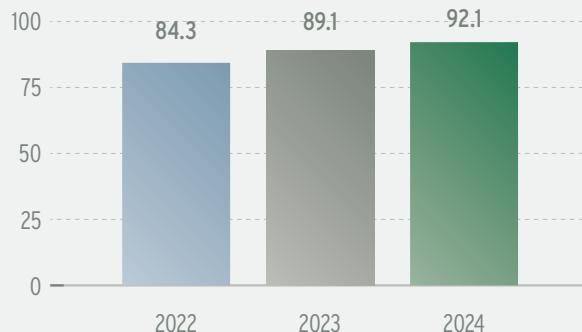
En ce qui concerne les dépréciations de prêts (couvrant à la fois les pertes de crédit attendues de niveau 3 et les dépréciations individuelles dans le cadre des dossiers de contentieux), nous avons généré un revenu de 0,9 millions EUR en 2024. Cette libération nette de provisions s'explique principalement par de bons recouvrements dans les dossiers de contentieux de crédit, la bonne qualité et la garantie du portefeuille de prêts. Les provisions ont été mises à jour en tenant compte des incertitudes liées au contexte macro-économique actuel.

Grâce à la préservation des revenus dans des conditions de marché difficiles, nous sommes parvenus à maintenir le ratio coûts/revenus opérationnel sous contrôle à 72% (2023 : 67%).

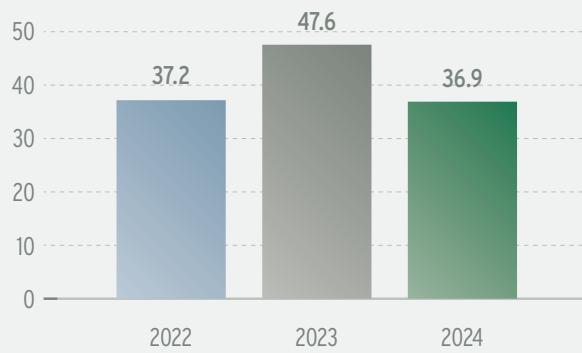
Notre bénéfice net avant impôts s'élève à 32,5 millions EUR, tandis que le résultat opérationnel avant impôts pour 2024 a atteint 36,9 millions EUR par rapport aux 47,6 millions enregistrés en 2023.

Le rendement opérationnel des capitaux propres s'élève à 6% pour l'année 2024 (2023 : 8%).

DEPENSES TOTALES (en mio d'euros)



RESULTAT OPERATIONNEL AVANT IMPOTS (en mio d'euros)





ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

En 2024, la banque a posé les bases de sa stratégie ESG 2025-2030 à travers divers ateliers et initiatives visant à intégrer la durabilité au sein de notre organisation. Une étape clé dans ce processus a été la création d'un comité de pilotage ESG, chargé du suivi de toutes les activités liées à la durabilité et de veiller à leur alignement avec la vision à long terme de la banque. Notre objectif ne se limite pas à la réduction de nos émissions, mais inclut également l'accompagnement de nos clients dans leur transition vers une économie neutre en carbone.

Chez Nagelmackers, accompagner les familles de génération en génération va bien au-delà de la gestion de patrimoine. Nous avons aussi à cœur de soutenir les jeunes talents et de les aider à concrétiser leurs ambitions.

C'est dans cet esprit que nous avons créé NextGen Talent, un programme qui offre un soutien financier aux enfants et petits-enfants talentueux de nos clients. Destiné aux jeunes qui excellent dans leur discipline et se démarquent parmi les meilleurs, notre programme s'adresse aux sportifs de haut niveau et aux artistes prometteurs. Grâce à NextGen Talent, ces jeunes talents bénéficient d'un accompagnement leur permettant d'atteindre l'excellence, tant sur la scène nationale qu'internationale.

NextGen Talent program: Silke Macharis, Tristan Gevaert and Fin Gybels.



“Nagelmackers considère qu'il est de son devoir d'aider les jeunes talents à s'établir et à réaliser leurs rêves et ambitions.,”



Parmi eux, Silke Macharis, gymnaste de 19 ans spécialisée en acrogym, une discipline qui allie gymnastique et acrobaties dans une chorégraphie unique. Avec déjà un palmarès impressionnant, elle incarne l'engagement de Nagelmackers envers les talents d'exception. En 2025, elle participera aux Jeux Mondiaux de Chengdu, en Chine, une étape majeure dans sa carrière sportive.

Nous soutenons également Tristan Gevaert, jeune coureur de fond passionné, qui rêve de se mesurer aux meilleurs lors des Championnats du Monde et, un jour, aux Jeux Olympiques.

Enfin, Fin Gybels, joueuse de tennis ambitieuse, poursuit son objectif d'intégrer le top 100 mondial, portée par sa détermination et notre soutien.



Fin Gybels

“Préserver le patrimoine pour les générations à venir tout en générant un impact écologique et social positif.,”

La banque ne se contente pas de soutenir les jeunes talents, elle souhaite également investir dans un avenir meilleur : en réduisant notre empreinte écologique et en soutenant activement des projets pour une planète plus juste, plus verte et plus durable, nous voulons contribuer à la construction et à la protection d'un monde où les générations actuelles et futures ont toutes les chances de s'épanouir. Nous mettons également cette philosophie en pratique en adoptant une politique de crédit et d'investissement sélective et éthique.

Dans ses activités quotidiennes, la banque respecte systématiquement six des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, tout en contribuant également aux autres ODD lorsque l'occasion se présente. Nous nous engageons à soutenir nos clients de manière efficace et durable, en mettant particulièrement l'accent sur les ODD suivants :

- ▶ Promouvoir une croissance économique durable et inclusive (objectif 8)
- ▶ Contribuer à une consommation et à une production durables (objectif 12)
- ▶ Prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique (objectif 13)

De plus, nous utilisons les trois ODD suivants comme référence et guide dans notre politique proactive en matière de ressources humaines :

- ▶ Protéger la santé et le bien-être (objectif 3)
- ▶ Promouvoir l'égalité des sexes (objectif 5)
- ▶ Réduire les inégalités (objectif 10)



“ Nous nous engageons à 100 % à soutenir nos clients de la manière la plus efficace et durable possible. ”



Aspects environnementaux

(ODD13)

Au cours de l'année 2024, nous avons intensifié nos efforts pour intégrer les aspects écologiques dans nos activités. Nous avons renforcé les paramètres environnementaux dans notre approche des risques, accru notre attention à l'efficacité énergétique dans le processus d'octroi des prêts hypothécaires et exclu le financement d'activités ayant un impact négatif significatif sur l'environnement et les émissions.

De plus, nous établissons les principes visant à intégrer les aspects écologiques et sociaux tout au long du cycle de vie du client et à soutenir les défis de la transition vers une économie neutre en carbone.

En 2024, Asset Management a franchi des étapes significatives pour renforcer son engagement envers la durabilité et l'investissement responsable. Afin de rester à la pointe dans le paysage en constante évolution des critères ESG, nous avons procédé à une révision approfondie et à l'amélioration du **Nagelmackers ESG Corporate Scoring Model**, initialement introduit en 2022. Cette révision garantit une conformité totale aux normes de marché les plus récentes et aux meilleures pratiques, renforçant ainsi notre capacité à évaluer efficacement la performance des entreprises en matière de durabilité.

Pour enrichir davantage notre approche d'investissement, nous avons développé un **nouveau cadre d'évaluation ESG complet**, permettant d'analyser les entreprises sur base de leurs pratiques de durabilité. Ce cadre nous permet de prendre des décisions d'investissement plus éclairées et tournées vers l'avenir, en cohérence avec nos valeurs fondamentales et notre vision à long terme.

Au-delà de nos stratégies existantes intégrant les critères ESG dans le processus d'investissement, **deux nouvelles stratégies d'investissement** ont été lancées en 2024, intégrant encore davantage les considérations ESG à travers plusieurs portefeuilles. Cette expansion souligne notre rôle en tant qu'investisseur responsable, engagé à promouvoir un changement positif sur les marchés financiers.

En tant que **signataires des UN PRI pour la cinquième année consécutive**, nous restons engagés à respecter les Principes pour



l'Investissement Responsable. Notre **stratégie d'actionnariat actif** s'est encore renforcée, avec la participation de Nagelmackers aux votes lors des **assemblées générales des actionnaires (AGM)** et **l'engagement dans des dialogues constructifs** avec des entreprises de divers secteurs afin de promouvoir des pratiques commerciales durables.

Afin de mieux servir nos clients et de répondre à l'évolution de leurs attentes, nous avons développé **de nouveaux supports marketing liés aux critères ESG**. Ces outils offrent des informations transparentes et accessibles, permettant aux clients de prendre des décisions plus éclairées en matière d'investissement, en accord avec leurs objectifs de durabilité.

En affinant continuellement notre stratégie ESG et en approfondissant notre approche d'investissement responsable, nous réaffirmons notre engagement à créer de la valeur à long terme, tant pour nos clients que pour la société.

Intégrité

Nagelmackers s'engage activement à maintenir et à promouvoir son engagement en faveur de l'intégrité à tous les niveaux de l'entreprise. Ce faisant, nous voulons prévenir, limiter et contrecarrer tout risque de corruption et les dommages financiers et réputationnels qui en résultent.

Compliance est une pierre angulaire de la culture d'entreprise de la banque et fait également partie intégrante de l'ODD 8 « Travail décent et croissance économique », qui vise l'honnêteté et l'intégrité, des normes éthiques élevées dans les opérations commerciales et le respect de toutes les réglementations applicables, dans la lettre et dans l'esprit. Dans le cadre de cet engagement, la banque et tous ses employés doivent faire preuve d'intégrité, d'honnêteté, de fiabilité, de sincérité et de décence dans tout ce qu'ils font. Les clients doivent toujours être traités de manière juste, équitable et professionnelle. Pour se conformer efficacement aux lois et règlements en vigueur, les valeurs caractéristiques de la banque (ensemble, intégrité, professionnalisme, passion, entrepreneuriat) sont profondément ancrées dans nos activités quotidiennes. De plus, la banque ne doit pas se limiter à la poursuite de ses propres intérêts, mais doit à tout moment tenir compte des besoins et des intérêts réels de ses clients.

impliqués dans des actes criminels et des crimes financiers. Les différents services et fonctions de contrôle de la banque veillent à ce que chacun respecte pleinement ce code de déontologie.

Enfin, tous les collaborateurs et représentants de la banque suivent régulièrement une formation rigoureuse en matière de conformité afin qu'ils puissent apprendre (ou se rappeler) nos règles et règlements Compliance. Tant au cours de ces formations que dans nos activités quotidiennes, nous sensibilisons continuellement aux risques et aux dangers de la non-conformité et promouvons une attitude appropriée et un sens collectif des responsabilités, afin de garantir l'intégrité de l'ensemble de l'entreprise.

Nagelmackers en tant que banquier

La banque accorde une attention particulière à l'établissement de nouvelles relations avec les clients. Nagelmackers n'entre en contact qu'avec des clients qui ont été correctement identifiés et contrôlés, dont nous sommes pleinement conscients de leurs activités et que nous pouvons suivre avec précision. Nous utilisons différentes listes de sanctions des autorités belges, européennes, de l'ONU et de l'OFAC pour empêcher les personnes physiques et morales faisant l'objet de sanctions de devenir ou de rester clients de Nagelmackers. La législation contre le blanchiment d'argent ne nous permet de maintenir une relation avec un client que si nous pouvons vérifier correctement que ses transactions sont conformes à ce que nous savons de lui et de ses activités commerciales, à son profil de risque et à l'origine de son argent et de ses actifs. Sans surprise, les cas potentiels de fraude et de réclamations peuvent être le résultat direct d'un manque de connaissance de la banque sur le client avec lequel elle fait affaire.

Pour éviter ce problème, la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent a été traduite en une procédure spécifique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La banque évite de traiter avec des personnes ou des entités qui cherchent à se soustraire à l'impôt et s'engage à respecter ses obligations internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement



La politique de dénonciation de la banque stipule que les collaborateurs ont le droit et la responsabilité de signaler les actes répréhensibles présumés de nature générale, opérationnelle et/ou financière qui pourraient nuire à notre institution. Ils peuvent le faire discrètement et sous protection juridique.

En outre, la banque mène activement une politique de prévention de l'évasion et de la fraude fiscales. De cette façon, nous voulons éviter les atteintes à la réputation et la perte de confiance du grand public. Cette politique a abouti à un code de conduite complet, visant à empêcher les collaborateurs d'être

du terrorisme. Pour cette raison, nous avons mis en place une procédure spécifique pour le « Rapatriement des Fonds », qui garantit le respect de la réglementation en vigueur. En outre, la banque utilise un outil de contrôle spécial pour aborder toutes les transactions de ses clients avec prudence et attention. La banque respecte également la protection de la vie privée et des données à caractère personnel dans le cadre de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Cette loi, qui contient les règles de base du RGPD, a été traduite en différentes procédures internes.

La procédure établit le cadre général de l'utilisation des données à caractère personnel et réglemente des questions spécifiques liées à la protection de la vie privée, telles que l'utilisation de caméras de surveillance, l'enregistrement de conversations téléphoniques, la publicité par e-mail ou par téléphone, l'utilisation de cookies, etc. La procédure contient un résumé de toutes les réglementations pertinentes qui s'appliquent à Nagelmackers.

Nagelmackers en tant qu'investisseur

Au cours d'une année marquée par les incertitudes macroéconomiques et les risques géopolitiques persistants, Nagelmackers a réussi à naviguer dans les complexités de l'année passée, réalisant une croissance et une innovation continues dans ses offres.

Croissance et rendement des actifs

Nos actifs sous gestion (ASG) ont continué d'augmenter, passant de 4,8 milliards EUR à 4,93 milliards EUR. L'un des facteurs clés de cette réussite a été la croissance continue du segment Private Banking, qui a augmenté de 9,87%. Ces résultats sont le fruit de l'expertise de notre équipe en matière de gestion des fluctuations du marché et d'optimisation des stratégies de répartition de l'actif afin de maximiser les rendements pour nos clients.

Produits financiers durables

La durabilité reste au cœur de notre philosophie d'investissement. Au cours de l'année écoulée, nous avons poursuivi nos efforts en matière de durabilité. Et sur une base pondérée en termes d'actifs, 91,88% des fonds gérés par notre cabinet sont désormais déclarés conformément à SFDR Article 8, soulignant notre engagement en faveur des caractéristiques environnementales et sociales. Cet accent stratégique mis sur l'investissement durable reflète non seulement notre engagement envers les pratiques d'investissement responsable, mais nous positionne également favorablement auprès des investisseurs privés et institutionnels de plus en plus conscients de leur impact environnemental et social.



Orientation stratégique et innovation

Notre objectif stratégique pour l'année a été de faire croître nos actifs sous gestion en ciblant à la fois les investisseurs privés et institutionnels, ainsi que par le biais de la distribution de fonds. Conscients des besoins et des attentes uniques des investisseurs institutionnels, nous avons investi de manière significative dans l'amélioration de nos capacités en matière de production de rapports et de service à la clientèle. Ces avancées sont conçues pour offrir à nos clients institutionnels la transparence, le détail et la réactivité dont ils ont besoin. Parallèlement, nous avons été actifs dans le développement de nouveaux produits, dans le but d'élargir notre portefeuille au cours des prochaines années afin de répondre aux divers besoins de

notre base d'investisseurs. Cette double approche d'amélioration du service et d'innovation des produits est fondamentale pour notre stratégie de croissance et notre engagement à offrir une valeur exceptionnelle à tous nos clients.

Nagelmackers en tant qu'employeur

Le succès de la banque dépend directement de la qualité, du bien-être et de l'engagement de ses collaborateurs. La politique RH de la banque vise à lutter contre les inégalités et à offrir les mêmes opportunités de carrière à toutes et à tous. Nous voulons également créer un environnement de travail sûr et stimulant dans lequel les collaborateurs peuvent s'épanouir et développer leurs compétences personnelles et professionnelles grâce à un coaching et à une formation continu. Cette politique sert de boussole : elle fixe le cap et nous aide à mettre en place des actions et des initiatives concrètes pour faire de Nagelmackers un lieu de travail agréable et attractif. Nous prenons également des mesures pour favoriser une relation de travail étroite et cordiale entre nos collaborateurs et les inciter à soutenir des organisations caritatives et à participer à des campagnes et des activités qui ont un impact positif sur les individus et l'environnement.

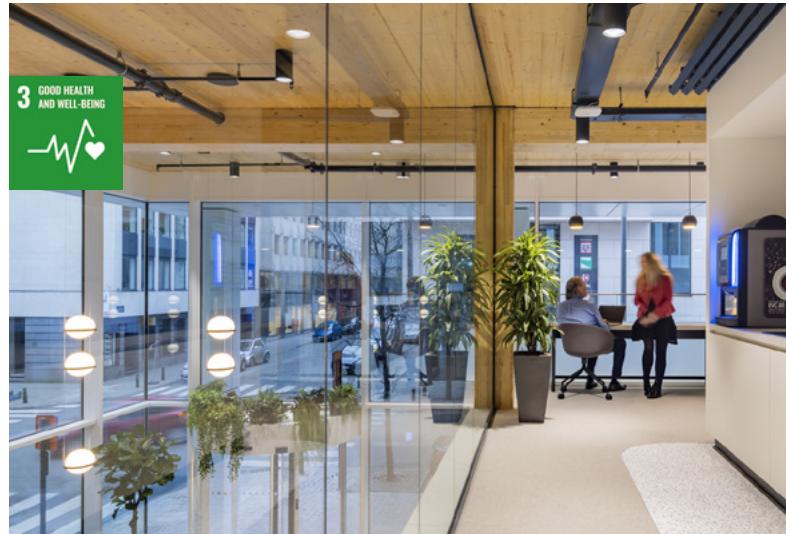
ODD 3

BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

En 2024, nous avons poursuivi nos efforts dans le domaine de la santé et du bien-être au travail. Un pilier important est la protection de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et l'année dernière, nous avons mis en place la Charte de Déconnexion, dans laquelle des accords sont établis sur la disponibilité pendant et en dehors des heures de travail. Nous appliquons le droit à la déconnexion et nous nous concentrons sur le respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée à tous les niveaux de l'organisation.

Nos collaborateurs peuvent travailler à domicile deux jours par semaine. Ils bénéficient ainsi d'une plus grande flexibilité et d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. La banque est également convaincue que de bonnes relations entre collègues sont essentielles pour le bien-être des collaborateurs, et qu'elles favorisent un travail plus efficace et qualitatif. C'est pourquoi des réunions physiques sont régulièrement organisées, ce qui favorise l'atmosphère de groupe et la cohésion.

Dans le domaine de la mobilité durable, le verdissement de notre flotte de véhicules est bien avancé. Déjà 34% de la flotte est électrique et plusieurs véhicules sont en cours de remplacement. À la livraison, 43% de notre flotte sera électrique et nous visons à ce que notre flotte soit 100% électrique d'ici 2027/2028.



WESHARE

WeShare est un groupe de collaborateurs qui, en plus de leurs tâches quotidiennes et sur une base volontaire, organisent des événements informels pour réunir les collègues, leur permettant de tisser de bons liens en dehors des heures de travail.

En 2024, WeShare a organisé diverses activités pour permettre aux collègues et à leurs familles de mieux se connaître. Tout au long de l'année, WeShare a proposé des événements conçus par et pour les collaborateurs et leurs familles. Parmi les activités organisées, deux promenades culinaires guidées ont eu lieu, l'une à Hasselt et l'autre à Namur.

Durant l'été, les collègues ont eu l'occasion de se retrouver au parc de Bruxelles lors de deux afterworks estivaux. En septembre, la très populaire sortie familiale au parc d'attractions Bellewaerde a réuni pas moins de 200 participants (collaborateurs et leurs proches) sous le soleil d'Ypres.

De plus, Saint-Nicolas a rendu visite aux enfants de nos collègues lors d'une séance de cinéma. Enfin, nous avons clôturé l'année avec un afterwork de Noël dans un chalet convivial aux Plaisirs d'Hiver à Bruxelles.

WeShare 
What we share is what we get

RSE

Le groupe Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est composé de collaborateurs qui, en plus de leurs tâches quotidiennes et sur une base volontaire, mettent en place des projets pour soutenir l'ODD 12 (« Objectif de développement durable n°12 : établir des modes de consommation et de production durables »).

En tant qu'ambassadeurs RSE, ils sensibilisent leurs collègues aux actions qu'ils peuvent entreprendre pour contribuer à une société meilleure et à un environnement plus sain. De plus, le groupe organise des initiatives concrètes auxquelles les collaborateurs de Nagelmackers peuvent participer pour faire la différence.

Ce groupe de volontaires adapte ses initiatives aux organisations qui soutiennent les groupes vulnérables, œuvrent pour une planète plus propre ou facilitent l'accès de tous à des sources d'énergie renouvelable et sûre.

Comme chaque année, Nagelmackers apporte un soutien logistique à Kom Op Tegen Kanker, une ONG engagée dans la lutte contre le cancer, en préparant les enveloppes contenant les informations de parcours, les plaques de vélo, et autres documents pour les milliers de participants à la course. De plus, une équipe de huit collègues parcourt également les 1000 km chaque année.

Nous avons une nouvelle fois pris part à la Race for the Cure organisée par Think Pink, l'organisation nationale belge de lutte contre le cancer du sein. Nous avons également apporté notre soutien à Warriors Against Cancer, une association qui a pour mission d'aider les personnes atteintes du cancer à restaurer leur image de soi.

De plus, nous organisons la vente annuelle de chocolat au profit de Chococlef, une initiative de la Ligue belge de la sclérose en plaques. Grâce à cette vente, nous avons récolté environ 2 500 euros pour les personnes atteintes de sclérose.



ODD 5 : ÉGALITÉ DES SEXES

La banque s'engage à promouvoir l'égalité des genres comme un pilier fondamental de notre culture d'entreprise. En 2024, nous avons poursuivi nos efforts pour garantir un environnement de travail inclusif, offrant des opportunités égales à toutes et à tous, indépendamment du genre. Nous nous sommes fixé pour objectif d'atteindre 33% de femmes au sein du Conseil d'Administration d'ici 2026.

En 2024, 2 des 9 membres du Conseil d'Administration (22 %) étaient des femmes :

	Non- Exécutif	Exécutif	Total
Homme	4	3	7
Femme	1	1	2





ODD 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

En fournissant une formation et une éducation continues à nos collaborateurs, nous voulons nous assurer qu'ils possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions au mieux de leurs capacités et fournir un excellent service à nos clients. C'est pourquoi l'équipe de Talent Management organise régulièrement des cours, des webinaires et des ateliers sur un large éventail de sujets, tels que la finance et les investissements, le crédit, la sécurité informatique, le RGPD et la conformité, et bien d'autres sujets. Au cours de l'année écoulée, nous avons intensifié nos efforts de formation de 19 %. Un total de 1 176 journées de formation et d'apprentissage ont été réalisées, entre autres, sur le nouveau Core Banking System, la déconnexion et le travail hybride, le bien-être, etc.

Au cours de l'année écoulée, la banque a continué d'intégrer ses valeurs fondamentales à travers toute l'organisation et de veiller à ce que tous les collaborateurs agissent en accord avec ces valeurs : « ensemble, intègre, entreprenant, passionné et professionnel ». Ces valeurs fondamentales forment une vision partagée qui vise à être une source d'inspiration pour tous nos collaborateurs, ainsi qu'à guider nos actions et nos décisions d'affaires et à évaluer notre performance.

ODD 10 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

La vision et la politique d'intégrité de la banque condamnent la violence, l'intimidation et le harcèlement sexuel au travail, et ses règles anti-discrimination s'appliquent à tous nos collègues. Les collaborateurs doivent se traiter d'égal à égal et faire preuve de respect les uns envers les autres, indépendamment de leur sexe, de leur nationalité, de leur race, de leur couleur, de leur origine nationale ou ethnique, de leur âge, de leur orientation sexuelle, de leur état matrimonial, de leurs liens familiaux, de leur fortune, de leur croyances ou de leur religion, de leurs opinions philosophiques ou politiques, de leur appartenance syndicale, de leur langue, de leur état de santé actuel ou futur, de leur handicap, de leurs caractéristiques physiques ou génétiques ou de leur origine sociale. Nagelmackers promeut un terrain de jeu juste et équitable pour tous.



Notre politique d'intégrité et de lutte contre la discrimination est disponible pour tous les collaborateurs sur notre intranet. Nous organisons également régulièrement des sessions de formation sur ce sujet. En cas de violation ou d'incident, les collaborateurs peuvent communiquer avec notre département Compliance ou avec le conseiller confidentiel, qui prendra les mesures appropriées pour enquêter sur l'affaire – et de la faire remonter si nécessaire.



SOLVABILITÉ

GESTION DU CAPITAL / ICAAP

PLAN DE RÉTABLISSEMENT ET DE RÉSOLUTION

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

SOLVABILITÉ

Le capital prudentiel s'élevait à 449 millions EUR fin 2024. Tous les fonds propres sont des fonds propres de base de Catégorie 1 (CET1). Le ratio de solvabilité, le ratio de Catégorie 1 et le ratio de base de Catégorie 1 ont atteint 24,97% contre 22,40% en 2023.

Les ratios de solvabilité restent bien supérieurs aux exigences réglementaires et la position en capital de la banque est encore renforcée grâce aux bénéfices reportés. La grande majorité des exigences en matière de capital sont liées au risque de crédit.

GESTION DU CAPITAL / ICAAP

Le suivi des ratios du capital réglementaire est préparé par le département Finance et présenté au Comité de Direction. L'élaboration des plans à long terme s'accompagne toujours d'une planification du capital.

Comme indiqué précédemment, les fonds propres de la banque sont entièrement constitués d'actions ordinaires de catégorie 1. Les ratios de capital calculés selon l'approche standardisée CRR2 satisfont largement aux exigences minimales du 1er Pilier et du SREP. Sous les règles CRR3, les exigences de fonds propres de la banque devraient diminuer grâce à son profil à faible risque.

Concernant l'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process), la banque a mis en place un processus permettant d'évaluer tous les facteurs de risque de manière qualitative et quantitative, y compris les risques liés au climat. Le capital économique est déterminé de manière indépendante par le département Risk sur la base de tests de résistance internes pour chaque facteur de risque susceptible de survenir au cours des 12 prochains mois dans un intervalle de confiance spécialement défini. L'ICAAP montre également que la banque dispose d'importantes réserves de capital réglementaire en plus du

capital économique requis. Cela s'explique par le fait que la banque, en ce qui concerne les fonds propres réglementaires requis pour le risque de crédit, considère, dans le cadre de l'approche standard, les expositions garanties par des mandats hypothécaires comme entièrement non garanties. En revanche, l'approche ICAAP démontre, sur la base de données historiques, que les mandats constituent une forme économique de garantie efficace.

PLAN DE RÉTABLISSEMENT ET DE RÉSOLUTION

La banque contribue à l'actualisation du plan de redressement intégré de son actionnaire ABBH. Le plan de redressement identifie un certain nombre de mesures correctives possibles pour surmonter une grave crise de capital et/ou de liquidité. L'impact de ces mesures correctives dans des situations de stress a fait l'objet d'une simulation, et leur efficacité a été évaluée. Un cadre de surveillance a été mis en place, afin que les mesures correctives puissent être activées à temps en cas de détérioration de la situation.

La BNB a défini son plan de résolution pour la banque et les seuils MREL (Exigence Minimale de fonds propres et de Passifs Eligibles) conformément à la directive BRRD2. La banque respecte ces seuils MREL avec ses actions ordinaires de catégorie 1.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La banque utilise des swaps de taux d'intérêt vanille uniquement pour couvrir le taux d'intérêt du portefeuille bancaire. La banque n'effectue aucune transaction pour son propre compte. Dans le cadre de la titrisation B-Arena V, la banque a conclu un cap de taux d'intérêt afin de couvrir le risque de taux d'intérêt au sein de la structure de titrisation.



RISQUES, INCERTITUDES ET POLITIQUE DE RISQUE *

* « Risque » au sens de l'art. 3:32
du Code des sociétés et associations.

RISQUES, INCERTITUDES ET POLITIQUE DE RISQUE *

Par essence, l'activité bancaire implique l'acceptation et la gestion des risques.

Nagelmackers met tout en œuvre pour garantir que l'ensemble des risques soient rapidement identifiés, évalués, contrôlés et dûment limités dans le cadre de la tolérance au risque qu'elle a définie. La notion de « risque » englobe tous les événements susceptibles d'affecter négativement la réalisation des objectifs et des résultats de l'entreprise. La stratégie et l'appétit pour le risque sont définis par le Conseil d'administration, tandis que le Comité de direction est responsable de la mise en œuvre et de la surveillance.

La banque considère la gestion des risques comme un facteur critique de réussite. Ceux-ci sont toujours bien évalués et font l'objet d'un suivi permanent. Les risques les plus importants pour Nagelmackers sont le risque de crédit et de contrepartie, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité et les risques opérationnels et (de sécurité) informatiques. Les risques émergents concernant l'ESG et la résilience opérationnelle numérique deviennent également de plus en plus importants.

Un cadre de propension au risque a été mis en place au sein de la banque, et des rapports périodiques sur les risques réels sont transmis en interne aux responsables concernés ainsi qu'à la direction générale et au Conseil d'administration.

Ce reporting permet à la direction de la banque d'obtenir une vue d'ensemble des risques importants et de surveiller et guider leur gestion. Il permet également au Conseil d'administration d'exercer sa fonction de supervision et d'évaluer les risques liés à la stratégie de la banque.

* « Risque » au sens de l'art. 3:32 du Code des sociétés et associations.

Risque de crédit

Le point de départ de la gestion du risque de crédit dans le portefeuille de prêts est la politique de crédit. Cette politique stipule le type de prêts que nous voulons accorder à quel type de client, ainsi que les exigences en termes de qualité de crédit et de garanties. Il décrit aussi en détail les pouvoirs délégués aux décideurs en matière de crédit. La banque souligne que les prêts doivent toujours être examinés en premier lieu selon les critères financiers et économiques habituels, et non uniquement sur la base d'une bonne situation de garantie. Chaque demande de prêt doit faire l'objet d'une analyse bien documentée, et la décision doit être prise par un comité de crédit pour les montants supérieurs à 750 000 EUR.

Les prêts hypothécaires aux particuliers représentent une part importante du portefeuille de prêts. Les nombreux dossiers assurent une vaste répartition des risques, avec toujours de bonnes garanties (inscription hypothécaire et mandat sur les biens immobiliers et/ou gages de sécurité financière) et le rapport « prêt-valeur » est sain, conforme aux attentes des autorités de surveillance, et contrôlé. Le portefeuille de prêts professionnels présente aussi une bonne diversification entre les différents secteurs économiques et les garanties nécessaires.

Un système strict de suivi et de révision des prêts a été mis en place pour la gestion des risques liés aux prêts. Grâce à cette surveillance, les arriérés et autres signaux négatifs chez l'emprunteur peuvent être détectés rapidement, ce qui permet de prendre les mesures adéquates pour gérer le risque de crédit pendant la durée du prêt.

Le cadre bien développé du risque de crédit a également permis à la banque de limiter l'impact de la pandémie de COVID-19 et de la crise de l'énergie ces dernières années. Lors de l'établissement des provisions pour pertes de crédit attendues, la banque prend également en compte le contexte économique incertain, les tensions géopolitiques et les tendances protectionnistes ayant un impact



susceptible de perturber les prix de l'énergie et l'économie mondiale et locale intégrée, ainsi que les incertitudes liées au déficit public belge.

Risk Management est responsable du reporting et de l'analyse des caractéristiques de risque des prêts au niveau du portefeuille. Les principaux éléments sont l'état et l'évolution de la composition et des concentrations du portefeuille, les notations, le rapport prêt-valeur et les positions de garantie, les arriérés de paiement, la tolérance, les défauts, l'afflux de nouveaux contentieux et les provisions. Le département Crédits établit des rapports périodiques sur l'acceptation et le suivi des prêts, tandis que le département Finance dresse des rapports sur l'évolution des provisions pour pertes de crédit attendues. Ces rapports sont examinés par le Comité d'évaluation des crédits (CEC), présidé par le Chief Risk Officer, et peuvent entraîner un ajustement de la politique d'acceptation ou d'autres mesures correctives visant à atténuer les risques. Le CEC pilote également l'intégration de facteurs ESG dans les processus de gestion du risque de crédit, comme le score PEB et le risque d'inondation ou d'autres risques physiques comme facteurs dans la politique d'acceptation et l'évaluation de la garantie pour les prêts hypothécaires.

Portefeuille obligataire et contreparties financières

Le risque de contrepartie dans le portefeuille d'investissement de la banque est limité, car il se compose principalement d'obligations d'État européennes et des certificats de dépôt de haute qualité avec une note de catégorie investissement. Les investissements sont également évalués en fonction de leur score ESG selon la même méthode utilisée pour l'évaluation ESG des actifs sous gestion (ASG). Le Comité de gestion des actifs et des passifs (ou ALM) examine la constitution du portefeuille d'investissement et décide des éventuelles mesures à prendre. Le Comité intermédiaire de trésorerie assure ensuite le suivi.

Les contreparties pour les transactions importantes sur le marché monétaire doivent être approuvées par le Comité ALM, et les expositions sont contrôlées pour vérifier qu'elles respectent les limites internes et réglementaires de grands risques. Les limites internes de grands risques pour les contreparties non financières sont largement inférieures au niveau réglementaire.

Tous les swaps destinés à couvrir le risque de taux d'intérêt sont conclus avec une partie compensatrice centrale.

L'impact potentiel des fluctuations des taux d'intérêt du marché est suivi par les départements ALM & Treasury et Risk Management, et discuté au sein du Comité ALM. Ces départements fournissent également au Comité ALM les informations nécessaires sur l'évolution du risque de taux d'intérêt par rapport aux limites appliquées par la banque.

La banque utilise un outil spécifique pour mesurer et suivre son risque de taux d'intérêt. Sur la base des relevés d'échéances soumis par (sous-)produit, nous calculons, entre autres, la durée, la valeur actuelle nette et les revenus à risque des différents portefeuilles sur lesquels repose le reporting ALM mensuel. Nous effectuons des simulations dans lesquelles des paramètres (tels que les volumes de portefeuille, la maturité, les taux d'intérêt du marché et les marges d'intérêt) peuvent être introduits, de sorte à examiner l'impact sur les revenus d'intérêt et la valeur économique de la banque.

La banque utilise des modèles comportementaux pour suivre le risque de taux d'intérêt : un modèle CPR pour prévoir les remboursements anticipés des prêts, des modèles NMD pour déterminer la sensibilité aux taux d'intérêt des dépôts d'épargne et à vue, et un modèle tarifaire pour évaluer la sensibilité des taux des comptes d'épargne aux variations des taux du marché.

Le suivi du risque de taux d'intérêt comprend plusieurs tests de robustesse des différents types de risque de taux d'intérêt, y compris sur la base des scénarios définis dans les lignes directrices IRRBB de l'ABE. Le suivi du risque de taux d'intérêt et de spread de crédit est aligné sur les lignes directrices de l'ABE et la circulaire de la BNB sur l'IRRBB et le CSRRB.

Sur la base de ces informations, le Comité ALM peut alors interpréter et évaluer la sensibilité de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt et décider de la couverture des risques de taux d'intérêt le cas échéant. Le risque de taux d'intérêt est contrôlé par des adaptations des portefeuilles de titres à revenu fixe ou par l'utilisation de produits dérivés de taux d'intérêt (swaps) pour veiller à ce que la non-concordance des taux d'intérêt soit conforme aux limites internes de la banque et à celles du régulateur.

Risque de taux d'intérêt

L'activité bancaire est exposée au risque de taux d'intérêt en collectant des dépôts qui sont transformés en prêts à ses clients. La banque est exposée à différents risques de taux d'intérêt. Ce risque d'écart, également appelé risque de révision, découle du fait que l'échéance des actifs est traditionnellement plus longue que celle des passifs, étant donné que la banque reçoit des fonds à court terme et les réinvestit dans des contrats à plus long terme. Par ailleurs, les prêts hypothécaires contiennent des options intégrées, comme la possibilité d'un remboursement anticipé ou un plafond légal pour l'augmentation du taux d'intérêt dans le cas des prêts variables. Enfin, la banque est exposée au risque de spread, étant donné que la réévaluation des hypothèques variables se réfère aux benchmarks OLO, tandis que le financement variable se base sur d'autres benchmarks de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Nagelmackers est largement financée par son propre réseau commercial. Ce financement présente l'avantage d'une bonne diversification des dépôts parmi un nombre important et varié de contreparties. Par conséquent, il présente une volatilité relativement faible et une meilleure stabilité que le financement de gros sur le marché extérieur.

Étant donné que le financement est majoritairement constitué de dépôts à durée indéterminée, il a été décidé de maintenir un coussin de liquidité de contingence important d'obligations rapidement mobilisables et éligibles à la BCE dans le portefeuille d'investissement de la banque, en guise de contrepoids. Cette réserve de liquidité peut être utilisée pour des crédits intrajournaliers et à 24 heures à la BNB, ainsi que pour des pensions ou des appels d'offres. La réserve de liquidité comprend également les billets d'une opération de titrisation entièrement conservée (actuellement B-Arena V) de prêts hypothécaires que la banque a conservés dans ses propres livres.

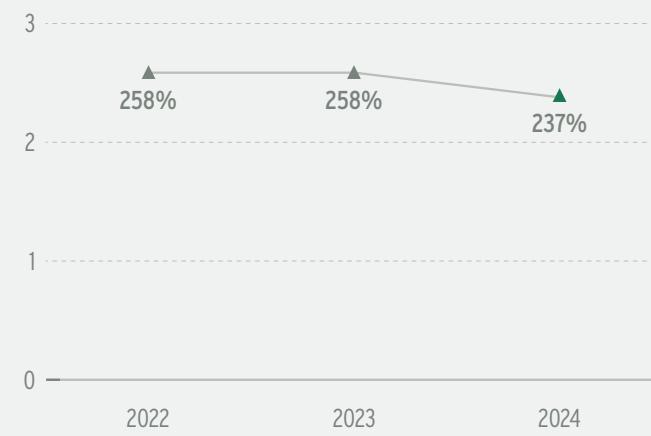
La banque satisfait amplement au ratio de couverture de liquidité (ou LCR) grâce à ces réserves, et nous avons observé un LCR de 237% fin de l'année 2024 par rapport au minimum réglementaire de 100%. La banque affiche également un ratio structurel de liquidité à long terme élevé (NSFR) de 146,4% qui montre sa bonne position de liquidité. Le respect des ratios de liquidité (limites internes et externes) est toujours pris en compte lors de l'élaboration des budgets pluriannuels.

La direction générale est continuellement impliquée dans la gestion des liquidités et le suivi de la position de liquidité au travers d'un reporting quotidien. L'évolution des indicateurs de liquidité est également communiquée au Comité ALM.

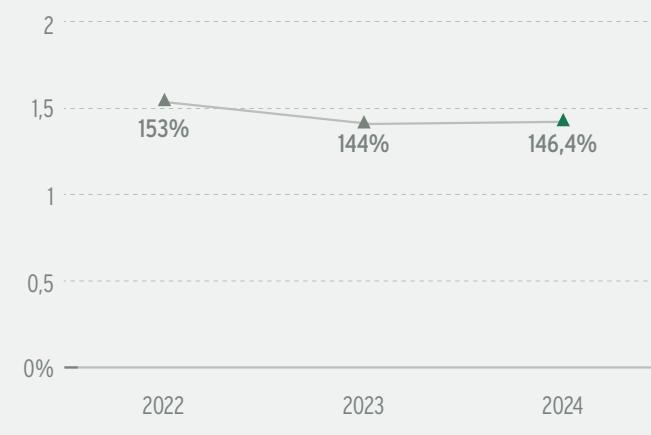
Le Risk Management analyse régulièrement la liquidité de la banque sur la base de différents scénarios de robustesse, et les résultats de ces tests sont évoqués au sein du Comité ALM. La banque dispose également d'un plan de financement d'urgence pour parer à toute situation de crise.

Les différents éléments du cadre de contrôle du risque de liquidité sont documentés dans un dossier d'évaluation de l'adéquation du niveau de liquidité (ILAAP) qui est soumis à la BNB.

RATIO DE COUVERTURE DE LIQUIDITÉ



RATIO STRUCTUREL DE LIQUIDITÉ À LONG TERME



Risque opérationnel et risque (de sécurité) informatique

Chaque département opérationnel et business assure sa première ligne de défense et de contrôle en surveillant son propre risque opérationnel, qui peut être défini comme le risque de pertes découlant de processus, de personnes et de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements externes, y compris la fraude. Pour cela, ils mettent en œuvre des mesures de contrôle interne (p. ex. procédures et protocoles de sécurité, ségrégation fonctionnelle, contrôles d'application et formation ciblée pour informer nos collaborateurs et les sensibiliser aux risques).

Une base de données des incidents est en place pour l'enregistrement formel des incidents opérationnels à l'échelle de la banque. Celle-ci s'appuie sur un rapprochement avec la comptabilité de la banque. La collecte de données relatives aux incidents nous permet de clarifier et de réduire le profil de risque opérationnel de la banque grâce à un processus méticuleux d'identification, d'analyse et de réparation des incidents opérationnels. L'opération de collecte en tant que telle renforce la sensibilisation au risque opérationnel au sein de l'entreprise.

Dans le cadre du Risk Forum, les responsables des différents départements se réunissent chaque mois avec les fonctions de risque. Ils abordent les incidents et les lacunes de contrôle, et prennent des mesures (proactives ou correctives) pour éviter qu'ils se reproduisent.

Un Comité des risques opérationnels existe également. La haute direction y participe, ce qui témoigne d'un renforcement de la gouvernance des risques, d'un soutien plus proactif à la gestion des risques opérationnels au sein de la banque, et de la poursuite de son développement.

Une attention particulière est accordée aux risques informatiques et de sécurité informatique, comme les violations de données, les cyberattaques et l'ingénierie sociale. Le modèle de défense à 3 lignes est également pleinement mis en œuvre et doté de ressources pour les risques informatiques, avec une équipe dédiée GRC (Gouvernance, Risque et Contrôle) au sein du département informatique, un RSSI indépendant de première ligne et un spécialiste des risques (de sécurité) informatiques dédié à la deuxième ligne. Les risques (de sécurité) informatiques sont abordés dans le cadre de l'ICT Risk Forum. Des actions récurrentes permettent de sensibiliser nos clients aux tentatives d'hameçonnage et de piratage, tandis que les

systèmes de surveillance de la banque sont conçus pour permettre leur détection précoce et leur blocage en temps utile. La banque surveille continuellement l'évolution des menaces et des incidents de sécurité, et actualise ses systèmes de détection et de réponse en conséquence. La banque a lancé un projet majeur en 2024 pour améliorer sa résilience opérationnelle numérique conformément aux exigences DORA. À cette fin, les politiques, procédures et contrôles de risques informatiques ont été actualisés et élargis, et le processus de gestion des incidents et de reporting a été ajusté.

La banque dispose également d'un PUPA (plan d'urgence et de poursuite d'activité), qui fait chaque année l'objet de tests.

Egalement dans le cadre de DORA, une nouvelle politique globale de gestion des risques liés aux tiers a été élaborée, qui intègre à la fois les exigences relatives à la gestion des fournisseurs de services informatiques critiques et à la gestion de l'externalisation (critique), conformément à la ligne directrice pertinente de l'ABE, dans la gouvernance et les processus de gestion de la banque.

Une priorité importante pour la banque est également le respect de la vie privée conformément aux exigences du RGPD. Le délégué à la protection des données surveille cela, et divers processus et procédures ont été mis en place à l'échelle de la banque, tels que la tenue d'inventaires de données, la réalisation d'évaluations d'impact sur la protection des données, l'intégration d'exigences de protection dans les contrats avec les sous-traitants de données, la limitation de l'accès aux données personnelles, le respect des préférences d'adhésion et de désinscription des clients, et traiter leurs demandes sur leurs données.

Pour garantir la qualité des rapports financiers, des contrôles spécifiques sont effectués dans les processus comptables et informatiques sous-jacents.

La principale responsabilité du département Investigation, qui rend compte au CRO, est de contrôler et de promouvoir le respect des procédures et des réglementations applicables au sein de notre réseau de distribution composé d'agents salariés, private bankers et indépendants. Sur la base de ses observations indépendantes, le département Investigation formule des propositions d'optimisation des processus et procédures et suggère des programmes de formation axés sur des questions ou besoins spécifiques. Ce faisant, il contribue à améliorer la connaissance des protocoles au sein de nos équipes.



COMPTE RENDU DU CONTRÔLE INTERNE

Tous les deux ans, un rapport complet sur l'évaluation du système de contrôle interne (VIC) est remis au Conseil d'Administration, à l'auditeur externe et à la BNB, complété par un rapport intermédiaire sur les principales évolutions et changements significatifs au cours de l'année sans reporting complet.

Le système de contrôle interne s'articule autour de trois lignes de défense. La responsabilité de première ligne pour la gestion des risques incombe aux départements opérationnels et business. Autrement dit, chacun doit s'assurer que les risques découlant des activités et processus sous sa responsabilité ont été identifiés, et que des mesures de contrôle adéquates ont été mises en place et maintenues de sorte à contrôler et à limiter ces risques.

Le rôle du département Risk Management, en tant que deuxième ligne de défense, consiste à obtenir une bonne compréhension des risques auxquels la banque est exposée dans l'exercice de ses activités, de les identifier proactivement, de les analyser et d'en rendre compte. De plus, la deuxième ligne de défense examine et remet en question de manière indépendante la gestion des risques de première ligne et est responsable de créer et de renforcer la sensibilisation aux risques au sein de la banque. Le département Risk Management veille également au respect de la législation applicable et communique proactivement les changements pertinents aux différentes parties prenantes au sein de la banque.

En troisième ligne, la responsabilité de la gestion des risques incombe au département Internal Audit, qui procède à des évaluations indépendantes de la gestion des risques et du respect des dispositions légales et réglementaires, ainsi que des normes de contrôle au sein de la banque. Lorsqu'il observe des failles ou des faiblesses potentielles, il formule des recommandations et surveille la mise en œuvre des mesures correctives.

Le rapport sur l'évaluation du système de contrôle interne est basé sur les auto-évaluations de tous les départements de la banque, dans lesquelles ils examinent les risques auxquels ils sont exposés, quels contrôles sont mis en place et mis en œuvre, et si ceux-ci sont suffisants pour gérer adéquatement les risques résiduels encourus conformément à la tolérance au risque de la banque. Cela inclut les contrôles relatifs au reporting financier, qui sont évalués à l'aide d'une série d'objectifs de contrôle spécifiques. Lorsque des faiblesses sont identifiées dans le système de contrôle interne, des mesures correctives doivent rapidement être prises, et leur application est suivie par le département Risk Management. Les auto-évaluations font l'objet d'un examen critique, d'un contrôle de qualité et d'un feedback de la part des départements Risk Management, Compliance et Internal Audit.

Les résultats des différentes auto-évaluations, incluant un aperçu de la correspondance des risques résiduels avec l'appétit de risque défini et la qualité des contrôles, sont ensuite présentés aux membres du Comité de direction, qui examinent les conclusions de manière critique et peuvent demander l'ajout de contrôles et/ou de mesures correctives supplémentaires. Les évaluations, conclusions et recommandations sont ensuite abordées lors d'une réunion du Conseil d'Administration (Comité d'Audit), qui peut décider de prévoir des mesures supplémentaires.



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

MANDATS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à l'auditeur externe et à tous les administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant et au titre de l'exercice 2024.

Le Conseil d'administration n'a pas connaissance de transactions ou de décisions relevant de sa compétence par lesquelles un membre du Conseil aurait eu directement ou indirectement un intérêt patrimonial contraire à une telle décision ou transaction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration se compose des membres suivants :

M. LAURENT ROUBIN*

Administrateur non exécutif,
Président

M. SHENG LUO**

Administrateur non exécutif,
Président

MME VALERIE RAYNAUD*

Administrateur non exécutif

M. BRUNO COLMANT*

Administrateur non exécutif

M. PRAKASH ADVANI

Administrateur indépendant
non exécutif

M. ZHIJUN (DAVID) YUAN

Administrateur exécutif

MME SHU-YEN LIU

Administrateur indépendant
non exécutif

M. ALBRECHT DE GRAEVE

Administrateur indépendant
non exécutif

MRS. BEATRIJS

VAN DE CAPPELLE
Administrateur exécutif

M. GUY VAN DEN EYNDE
Administrateur exécutif

M. ZHONGYUAN LI
Administrateur non exécutif

M. YVES VAN LAECKE
Administrateur exécutif

Leur parcours est décrit à la page 36.

* mandat effectif à partir du 10.03.2025.

** mandat effectif jusqu'au 10.03.2025.

COMITÉ D'AUDIT

Au 31 décembre 2024, le Comité d'audit se compose des quatre membres suivants :

M. BRUNO COLMANT* Président	M. LAURENT ROUBIN*	MME SHU-YEN LIU
M. SHENG LUO**	M. PRAKASH ADVANI	M. ALBRECHT DE GRAEVE

Au 31 décembre 2024, les membres du Comité d'audit répondent aux exigences de compétence visées à l'art. 28 de la loi bancaire du 25 avril 2014.

COMITÉ DE RISQUE

Au 31 décembre 2024, le Comité de risque se compose des quatre membres suivants :

M. PRAKASH ADVANI Président	MME VALERIE RAYNAUD*	MME SHU-YEN LIU
M. ZHONGYUAN LI**	M. ALBRECHT DE GRAEVE	M. BRUNO COLMANT*

Au 31 décembre 2024, les membres du Comité de risque répondent aux exigences de compétence visées à l'art. 28 de la loi bancaire du 25 avril 2014.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Au 31 décembre 2024, le Comité de rémunération se compose des trois membres suivants :

MME VALERIE RAYNAUD* Présidente	MME SHU-YEN LIU	M. LAURENT ROUBIN*
M. ZHONGYUAN LI**	M. SHENG LUO**	

Les décisions relatives à la rémunération des administrateurs exécutifs de la banque sont conseillées par le Comité de rémunération. Le Comité se compose de membres du Conseil d'administration et se réunit au besoin.

Au 31 décembre 2024, les membres du Comité de rémunération satisfont aux exigences de compétence visées à l'art. 30 de la loi bancaire du 25 avril 2014.

* mandat effectif à partir du 10.03.2025.

** mandat effectif jusqu'au 10.03.2025.

La politique de rémunération de la banque a été définie conformément aux critères de bonne gouvernance et de gestion appropriée des risques, tels que définis par le règlement européen, la loi bancaire du 25 avril 2014 (et ses amendements ultérieurs) et la circulaire du régulateur en matière de bonnes politiques de rémunération, en tenant compte du profil de risque de la banque.

La rémunération fixe des membres du Comité de direction est revue régulièrement et alignée sur les principales tendances du marché. Les rémunérations sont indexées sur une base annuelle,

selon l'évolution de l'indice des prix utilisée pour calculer l'évolution des rémunérations au sein de la Commission paritaire 310 pour le secteur bancaire belge.

La rémunération variable au sens des lignes directrices de l'ABE fait partie de la rémunération accordée et est basée sur la réalisation des critères de performance.

COMITÉ DE NOMINATION

Au 31 décembre 2024, le Comité de nomination compte les trois membres suivants :

M. LAURENT ROUBIN* Président	M. SHENG LUO **	MME VALERIE RAYNAUD*
M. BRUNO COLMANT*	M. ZHONGYUAN LI**	M. PRAKASH ADVANI

Au 31 décembre 2024, les membres du Comité de rémunération satisfont aux exigences de compétence visées à l'art. 31 de la loi bancaire du 25 avril 2014.

BONNE GOUVERNANCE

Informations requises conformément à la BCCA (article 3:6 §1, 7° BCCA)

a. **Information sur un éventuel conflit d'intérêts d'un administrateur (article 7:96 BCCA)**

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a pris une décision en vertu de laquelle un ou plusieurs administrateurs se trouvaient en situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des sociétés et associations.

L'extrait pertinent du procès-verbal de cette réunion (26/04/2024) du conseil d'administration est joint en annexe 1. Ce procès-verbal a été communiqué au réviseur d'entreprises. Dans son rapport, le commissaire doit évaluer dans une section distincte les conséquences financières pour la société des décisions décrites dans le procès-verbal pour lesquelles il existe un conflit d'intérêts conformément à l'article 7:97 du Code des sociétés et associations.

* mandat effectif à partir du 10.03.2025.

** mandat effectif jusqu'au 10.03.2025.

PARCOURS DES ADMINISTRATEURS DE LA BANQUE

Nouveaux administrateurs non-exécutifs

LAURENT ROUBIN¹

Laurent ROUBIN est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur des Arts et Manufactures de l'École Centrale de Paris, ainsi que d'un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées (DESS) en Stratégie et Contrôle de Gestion de l'Université Paris IX Dauphine. En 2015, il a également participé à un programme exécutif à l'Université de Stanford.

Sa carrière professionnelle a débuté à la Compagnie Bancaire (aujourd'hui BNP Paribas) : il a occupé entre 1992 et 1995 successivement un poste de responsable de contrôle de gestion des filiales dans les services financiers et l'assurance (Cardif), puis un poste d'Attaché de Direction en charge du pilotage des Risques, de la Performance et du Recouvrement chez Cetelem España.

Il a ensuite rejoint PricewaterhouseCoopers Management Consultants où il a été Directeur du Secteur Banques et Assurances de 1996 à 2001.

Il intègre ensuite le Groupe BPCE en 2002 en devenant Membre du Directoire en charge du Pôle Finances et Risques de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance du Pas-de-Calais.

En 2005, il devient Directeur Général Adjoint en charge des Opérations et des Systèmes d'Information Europe de Natixis Asset Management.

En 2008, Il prend la Direction du Développement Commercial des Caisses d'Epargne de BPCE SA.

En 2011, il est nommé Président du Directoire de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Picardie.

En 2016, il devient Directeur Général Banque de Proximité et Assurance de BPCE SA.

Depuis 2018, Laurent ROUBIN est Président du Directoire de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts-de-France (CEHDF), 612 Rue de la Chaude Rivière, 59800 Lille, France, établissement de crédit de droit français actionnaire de Nagelmackers.

En parallèle, il occupe plusieurs mandats dont certains au sein du Groupe BPCE :

- Administrateur, Membre du Comité des Risques, Membre du Comité des Nominations et du Comité Stratégique de NATIXIS, 7 Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, France, banque spécialisée dans la gestion d'actifs et de fortune, la banque de financement et d'investissement, l'assurance et les paiements au sein du Groupe BPCE (depuis septembre 2021).
- Vice-président et Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne, 5 Rue Masseran, 75007 Paris, France, instance de représentation des Caisses d'Epargne Régionales en France (depuis mai 2021).
- Président du Conseil d'administration de SIA Habitat, 67 Avenue des Potiers, 59506 Douai, France, acteur du logement social dans la région des Hauts-de-France en France (depuis novembre 2018).
- Président du Conseil d'Administration de la Société Immobilière Grand Hainaut, 40, boulevard Saly, 59300 Valenciennes, France, acteur du logement social dans la région des Hauts-de-France en France (du 12/11/2018 au 21/6/2024 en qualité de Président du Conseil de Surveillance - depuis le 21/06/2024 en qualité de Président du

¹ mandat effectif à partir du 10.03.2025.

- Conseil d'Administration).
- Représentant permanent de la CEHdF, Membre du Conseil d'Administration (depuis avril 2021) et du Comité des rémunérations (depuis juillet 2021) de la SAS Groupe Habitat en Région, 7 Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, France, opérateur immobilier social des Caisses d'Epargne Régionales en France et du Groupe BPCE.
 - Représentant permanent de la CEHdF, SNC Écureuil, 5 rue Masseran, 75007 Paris, France, société portant un actif immobilier appartenant aux Caisses d'Epargne Régionales en France (depuis mai 2021).

Laurent ROUBIN exerce également les mandats suivants :

- Représentant permanent de la CEHdF, Membre du Conseil d'Administration (depuis janvier 2022), puis Président du Comité des Nominations et Rémunérations (depuis avril 2023), puis Membre du Comité Stratégique Financier (depuis juin 2023) du Groupe IRD, 40 Rue Eugène Jacquet, 59700 Marcq-en-Baroeul, France, spécialisé dans le conseil et la gestion des investissements financiers et dans la mise en place de plans stratégiques sur le territoire des Hauts-de-France en France.

VALÉRIE RAYNAUD¹

Valérie RAYNAUD est depuis le 29 avril 2017 membre du Directoire en charge de la Banque de Détail de la Caisse d'Epargne Hauts-de-France, 612 Rue de la Chaude Rivière, 59800 Lille, France, établissement de crédit de droit français actionnaire de Nagelmackers.

Elle débute sa carrière en 1988 au sein du Groupe SODIMAIL spécialisé dans la communication et poursuit dès 1993 une évolution au niveau du Groupe BPCE au sein de plusieurs Caisses d'Epargne.

En 2004, elle devient Membre du Comité Exécutif de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France Ouest où elle est nommée Directeur Adjoint du Développement puis Membre du Comité Exécutif de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Île de France où elle occupe le poste de Directeur Marketing Distribution.

En 2012, elle est nommée Membre du Directoire en charge du Pôle Banque de Détail au sein de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Lorraine Champagne Ardenne.

Valérie RAYNAUD exerce les mandats suivants :

- Membre du Conseil d'Administration : Association Les Places Tertiaires, 299 Boulevard de Leeds, 59777 Lille, France, qui promeut l'attractivité et la compétitivité du secteur tertiaire dans les Hauts-de-France en France en mettant en réseau les professionnels et les décideurs dans différentes branches (depuis le 2 Mai 2017).
- Représentant la Caisse d'Epargne Hauts de France à l'Assemblée Générale : Fédération Nationale des Caisses d'Epargne, instance de représentation des Caisses d'Epargne Régionales en France (depuis le 21 Avril 2021).
- Membre du Conseil d'Administration : Fondation d'Entreprise Caisse d'Epargne Hauts de France, 612 rue de la Chaude Rivière, 59350 Lille, France, qui soutient des projets caritatifs et sociaux qui visent à améliorer la qualité de vie des habitants de la région des Hauts-de-France en France (depuis le 17 Mai 2021).
- Membre du Conseil de Surveillance : BPCE APS, 7 Promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, France, en charge de la gestion administrative des contrats d'assurance au sein du Groupe BPCE (depuis le 20 Mai 2021).
- Membre du Conseil d'Administration : INGEPAR, Immeuble le Village - Quartier Valmy, 33 Pl. Ronde, 92800 Puteaux, France, filiale experte en ingénierie financière et fiscale du Groupe BRED (depuis le 22 Novembre 2021).
- Membre au sein du collège Entreprises et activités professionnelles non salariées : CESER, 151 avenue du Président Hoover, 59555 Lille, France, qui regroupe les acteurs économiques du territoire des Hauts-de-France en France au service de la région et de ses habitants (depuis le 28 décembre 2023).
- Membre du Conseil d'Administration : Fonds de Dotation + Solidaire Hauts de France, 612 Rue de la Chaude Rivière, 59800 Lille, France, qui est un organisme de mécénat et de philanthropie destiné à réaliser une œuvre ou une mission d'intérêt général dans le territoire des Hauts-de-France en France (depuis le 19 mars 2024).

¹ mandat effectif à partir du 10.03.2025.

BRUNO COLMANT¹

Bruno COLMANT, Docteur en Economie Appliquée, expert-comptable et conseil fiscal certifié, et membre de l'Académie Royale de Belgique, est administrateur indépendant non-exécutif de Nagelmackers et exerce les mandats non-exécutifs suivants:

- Président du Conseil d'Administration : NEW TREE, Bd du Souverain 24, 1170 Watermael-Boitsfort, une société belge de confiserie cotée sur NYSE Euronext Bruxelles (depuis 2024).
- Membre indépendant non exécutif du Conseil d'Administration et Président du Comité d'Audit : I-CARE, Rue René Descartes 18, 7000 Mons, une société de maintenance prédictive (depuis 2022).
- Membre indépendant non exécutif du Conseil d'Administration UNIBRA, Vorstlaan 25/9, 1170 Watermaal-Bosvoorde, une entreprise active sur le secteur brassicole et le développement de propriétés résidentielles et d'espaces de bureau dans la région de Bruxelles et au Luxembourg (depuis 2012 – fin de mandat prévisionnelle en mai-juin 2025).
- Président du Conseil d'Administration, Président du Comité d'Audit et Membre des Comités de Rémunération : BRÉDERODE, 4, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, une société internationale de capital-risque cotée sur NYSE Euronext Brussels et sur Luxembourg SE (depuis 2023).

Bruno COLMANT exerce également des fonctions non-exécutives au sein de Conseils (sans but lucratif) :

- Membre du Comité de Prospective : FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE GESTION DES RISQUES ET DES ASSURANCES, Avenue de Tervuren 273 B12, 1150 Bruxelles.
- Ambassadeur et membre de l'Assemblée Générale des actionnaires : WORLDWIDE FUND Hohlstrasse 110, 8010 Zuerich, Switzerland (depuis 2015).
- Membre de la FONDATION CONTRE LE CANCER, Chaussée de Louvain 479, 1030 Schaerbeek (depuis 2023).

¹ mandat effectif à partir du 10.03.2025.

PARCOURS DES ADMINISTRATEURS DE LA BANQUE

Administrateurs non exécutifs

M. SHENG LUO

M. Sheng Luo est directeur général par intérim et directeur général adjoint du groupe Dajia Insurance. Il gère et supervise l'ensemble des actifs et opérations internationaux de Dajia depuis février 2018. Il est également administrateur non exécutif de plusieurs filiales du groupe Dajia Insurance. Depuis 2019, M. Luo est administrateur non exécutif de Gemdale Corporation, un promoteur immobilier coté de premier plan en Chine. En 2020, il est devenu Président de Nagelmackers. En 2022, il est devenu superviseur des actionnaires de China Merchants Bank. M. Luo enseigne également la gouvernance d'entreprise et des assurances à l'université de Tsinghua et à la Cheung Kong Graduate School of Business. Il est titulaire d'un doctorat en gestion de l'université de Nankai et d'un master en droit de l'université de Sichuan. Il possède également un bachelier en langue et littérature chinoises.

M. PRAKASH ADVANI*

M. Prakash Advani possède un bachelier en commerce et en économie de l'université de Mumbai (Inde), un diplôme en gestion des systèmes du National Institute of Information Technology, ainsi que la qualification professionnelle d'expert-comptable. Il est aussi passé par la Harvard Business School (HBS), où il a suivi le programme de gestion avancée. M. Advani a plus de 20 ans d'expérience dans la direction et la gestion d'organisations financières en Europe, en Asie et au Moyen-Orient, comme ABN-AMRO, The Royal Bank of Scotland, et le groupe Dexia. M. Advani est un administrateur indépendant de Route Mobile Limited India et le représentant permanent de Jemi Consult au sein du conseil d'administration de Beta-Cell NV. Depuis 2020, il est administrateur indépendant de Nagelmackers.

M. ZHONGYUAN LI

M. Zhongyuan Li est directeur du groupe Dajia Insurance, dont il préside les actifs et les opérations à l'échelon international. Il est également administrateur de plusieurs filiales du groupe Dajia Insurance. Avant de rejoindre le groupe Dajia Insurance en 2015, M. Li a passé près de dix ans dans les divisions Investment Banking du groupe ING et de Keefe, Bruyette & Woods, où il s'est spécialisé dans les fusions et acquisitions. En 2020 il est devenu administrateur non-exécutif de Nagelmackers. M. Li est détenteur de la certification CFA. Il est titulaire d'un MBA de la China Europe International Business School, d'un master en économie et finance de l'Université de Warwick et d'un bachelier en économie et commerce international de l'université de Groningue.

MME SHU-YEN LIU*

Mme Shu-Yen Liu est titulaire d'un master en sciences actuarielles. Forte d'une vaste expérience dans ce domaine, elle a été la principale associée du département des sciences actuarielles de PWC pour A7 Asia, basée à Pékin. Mme Liu possède 43 ans d'expérience dans le secteur des assurances et dans de grandes institutions financières aux États-Unis et en Asie. Depuis 2017, elle est administratrice indépendante de Nagelmackers. Depuis novembre 2023, elle est administratrice indépendante de Deutsche Bank (China). Son parcours impressionnant et ses connaissances approfondies en matière de reporting financier, d'audit interne et externe et de résolutions constituent un atout inestimable pour la banque.

² mandat effectif jusqu'au 10.03.2025.

* Administrateur indépendant au sens de l'art. 27 de la loi bancaire.

PARCOURS DES ADMINISTRATEURS DE LA BANQUE

Administrateurs non exécutifs

M. ALBRECHT DE GRAEVE*

M. Albrecht De Graeve a débuté sa carrière en 1980 chez Arthur Andersen & Co avant de rejoindre Alcatel Bell en 1982. En 1991, il devient directeur général de Shanghai Bell Telephone Equipment Mfg. Cy à Shanghai. En 1994, il est nommé vice-président et directeur des opérations d'Alcatel Trade International, puis directeur des affaires internationales chez Alcatel Alstom à Paris. En 1996, il devient administrateur de la radiotélévision publique flamande (VRT). En 2002, il rejoint Bekaert en tant que CFO. Il est CEO de Bekaert de 2006 à 2014, et président du Bekaert Group de 2014 à 2019. Il a exercé la fonction de Président indépendant de Telenet (2012-2020), de Président (indépendant) du Conseil d'administration de Sibelco NV (2016-2024) et d'Administrateur chez UCB SA (2010-2024). Il est membre du Conseil du Concours Reine Elisabeth et il est également président indépendant de Welvaartfonds NV (société d'investissement flamande). En 2022, il est devenu administrateur indépendant de Nagelmackers. Il est titulaire d'un master en droit de l'université de Gand (1980), a étudié la gestion financière à l'IPO (Anvers) et obtenu un master en gestion fiscale à la VLEKHO (Bruxelles).

* Administrateur indépendant au sens de l'art. 27 de la loi bancaire.

PARCOURS DES ADMINISTRATEURS DE LA BANQUE

Administrateurs exécutifs



M. ZHIJUN (DAVID) YUAN

Chief Executive Officer

Zhijun (David) Yuan a été nommé directeur général de Nagelmackers en avril 2020, alors qu'il en était le directeur financier depuis février 2017. M. Yuan a rejoint le groupe Anbang en mai 2016 en tant que directeur général adjoint des finances du groupe. Avant de rejoindre Anbang, il a occupé pendant 12 ans plusieurs postes à responsabilités dans les domaines de la finance et du risque au sein de CitiBank China et de la division financière régionale EMEA de CitiBank. Il a également travaillé chez Cordis Europe Finance et Fujitsu Europe Finance à Bruxelles, après avoir obtenu un MBA à la VUB en 2000. M. Yuan a débuté sa carrière dans le milieu bancaire en tant que superviseur à la Banque populaire de Chine en 1997. Entre 1993 et 1997, il a été professeur assistant à l'université Xi'an Jiaotong, où il a obtenu un bachelier et une licence en finance.

PARCOURS DES ADMINISTRATEURS DE LA BANQUE

Administrateurs exécutifs



MME BEATRIJS VAN DE CAPPELLE

Chief Credit & Financial Officer

Mme Beatrijs Van de Cappelle est titulaire d'un master en sinologie de l'université de Louvain et d'un MBA de l'université RUCA à Anvers. Elle a débuté sa carrière dans le milieu bancaire en 1991 en tant que stagiaire universitaire à la Générale de Banque. Après son stage, le crédit est devenu son principal domaine d'expertise. Elle a exercé différentes fonctions telles que l'analyse de crédit, la surveillance du risque de crédit, la gestion des dossiers 'intensive care', etc. Elle a également dirigé plusieurs projets belges et transfrontaliers et des opérations de gestion du changement au sein du groupe Fortis. En 2009, Mme Van de Cappelle quitte le groupe Fortis et rejoint BKCP Banque (une filiale à l'époque de Crédit Mutuel Nord Europe) en tant que directrice des crédits et du contentieux. Après la fusion entre Banque BKCP et Beobank, elle prend la tête du département des prêts hypothécaires et professionnels de Beobank. Outre les activités opérationnelles du département Crédits, elle supervise également la migration des plateformes informatiques belges vers les systèmes du groupe français. En 2017, Mme Van de Cappelle rejoint Nagelmackers en tant que directrice des crédits et du contentieux, avant d'être nommée Chief Credit and Finance Officer en 2020, en tant qu'administrateur exécutif et responsable des départements Crédits, Finances et Opérations.

PARCOURS DES ADMINISTRATEURS DE LA BANQUE

Administrateurs exécutifs



M. YVES VAN LAECKE

Chief Commercial Officer

M. Van Laecke est titulaire d'un master en sciences économiques appliquées de la Vrije Universiteit Brussel, où il a également suivi un MBA en économie. M. Van Laecke a débuté sa carrière dans la finance en tant qu'employé Tele-Invest à la Deutsche Bank. De 1996 à 1998, il a dirigé la succursale de la Deutsche Bank à Bruges. Toujours à la Deutsche Bank, il a dirigé le département Tele Patrimoine, se spécialisant dans les conseils d'investissement par téléphone pour les clients Private Banking. En avril 1999, il quitte la Deutsche Bank et rejoint Smeets Securities à Gand, où il conseille les clients en matière d'actions individuelles. En 2001, à la suite de l'acquisition de Smeets Securities, M. Van Laecke rejoint Delta Lloyd en tant que banquier privé. En 2004, il devient banquier privé senior chez Nagelmackers. De 2004 à 2006, M. Van Laecke est Team Leader East & West Flanders pour Nagelmackers Private Banking. En juin 2009, il est promu Director of Private Banking and Asset Management. Le portefeuille de banque privée de Nagelmackers s'est considérablement développé sous la houlette de M. Van Laecke. Il a donc été nommé directeur commercial de la banque en juillet 2020 et est président du Conseil d'administration de la sicav Nagelmackers Funds depuis décembre 2020. Grâce à son excellente connaissance du marché belge et à sa vaste expérience dans la fourniture de services d'investissement de qualité aux HNWI, il constitue un atout précieux pour les nouveaux Comité de direction et Conseil d'administration de la banque.

PARCOURS DES ADMINISTRATEURS DE LA BANQUE

Administrateurs exécutifs



M. GUY VAN DEN EYNDE

Chief Risk Officer

M. Guy Van den Eynde est titulaire d'un master en ingénierie commerciale de la KU Leuven. Il a débuté sa carrière en 1990 au Crédit communal (à présent Belfius Banque) en tant que trader de marché monétaire et de revenu fixe de la salle des marchés. Il est ensuite rapidement devenu cadre supérieur, acquérant une expertise spécifique dans la gestion de l'actif et du passif. En août 2014, M. Van den Eynde rejoint la Banque nationale de Belgique en tant qu'analyste au sein du département Réglementation prudentielle. En septembre 2016, il se voit confier la section « Réglementation prudentielle des banques » et supervise, avec son équipe, la mise en œuvre de la réglementation prudentielle nationale et européenne pour les établissements de crédit et les agents de change belges dans le cadre du rôle de surveillance de la BNB. À ce titre, il a également été membre actif de plusieurs groupes politiques de haut niveau actifs au sein de l'Autorité bancaire européenne (ABE) et du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Il a également représenté la BNB auprès de la BCE dans des task forces et des groupes de travail liés à la réglementation prudentielle. En mars 2021, il est devenu CRO de Nagelmackers. Grâce à une longue expérience dans le secteur des services bancaires commerciaux et à ses connaissances approfondies en matière de gestion des risques et de réglementation financière, M. Van den Eynde est indispensable à la réussite de Nagelmackers.

AUTRES MENTIONS LÉGALES

AUTRES MENTIONS LÉGALES

La banque n'a pas d'agences à l'étranger. La banque n'a pas mené d'activités spéciales liées à la recherche et au développement en 2024. Aucun autre événement n'a été identifié.

Bruxelles, le 1^{er} avril 2025

- Le Conseil d'administration

ZHIJUN (DAVID) YUAN

Chief Executive Officer

BEATRIJS VAN DE CAPPELLE

Chief Credit & Finance Officer



Wealth Solutions for Generations

